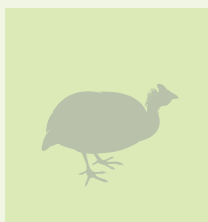


SECTION 6

Rôles et responsabilités des Centres de coordination régionaux



Rôles et responsabilités des Centres de coordination régionaux

MISE EN PLACE DES CENTRES DE COORDINATION RÉGIONAUX

Depuis les premières phases de la mise en œuvre de la Stratégie mondiale, les pays se sont efforcés de mettre en place et de maintenir des Centres de coordination régionaux pour les ressources zoogénétiques dans les régions géographiques où ils en avaient identifié le besoin. Les responsabilités principales des Centres de coordination régionaux sont:

- faciliter la coopération régionale;
- assurer l'assistance technique et le leadership;
- collaborer en matière de formation, de recherche et dans le développement de projets visant à améliorer l'utilisation, la mise en valeur et la conservation des ressources zoogénétiques et en assurer la coordination;
- faciliter et maintenir la communication entre les Centres de coordination nationaux.

Les sous-sections ci-après présentent une vue d'ensemble des expériences acquises dans la mise en œuvre des Centres de coordination régionaux et une description de leurs fonctions principales.

Centre de coordination régional pour l'Asie

Le Centre de coordination régional pour l'Asie a été le premier à être constitué. Il a été entamé par un projet de cinq ans (GCP/INT/144/JPN) au titre «Conservation et utilisation des ressources zoogénétiques en Asie», avec le soutien financier du Gouvernement du Japon. Ce Centre a été opérationnel entre 1993 et 1999 et comprenait 11 pays, et la Chine en tant qu'observateur.

L'initiative a été considérée comme un programme pilote pour la Stratégie mondiale (FAO, 2000b). Elle a démontré qu'un Centre de coordination régional peut jouer un rôle important dans l'organisation des activités régionales et constituer une base pour l'identification et pour l'optimisation du soutien technique en faveur des pays. Le projet a contribué à accroître la prise de conscience des fonctions et des valeurs des ressources zoogénétiques dans la région asiatique et a eu pour résultat l'élaboration de 11 plans d'action nationaux pour la gestion améliorée des ressources zoogénétiques. Le projet a également démontré l'importance du soutien aux Coordonnateurs nationaux, fonction principale du Centre de coordination régional dans cette région, et la nécessité que les Coordonnateurs nationaux se réunissent régulièrement pour échanger leurs expériences.

Le Gouvernement du Japon a bloqué le financement du Centre de coordination régional pour l'Asie en 1999. Depuis la conclusion du projet, la Commission de la production et de



ENCADRÉ 23

Les raisons de la fermeture du Centre de coordination régional pour l'Asie

Lors de la conclusion du projet en septembre 1999, il a été demandé à la Commission de la production et de la santé animales pour l'Asie et le Pacifique de la FAO d'assumer la responsabilité des activités du Centre de coordination régional dans la région Asie. La Commission a convenu et accepté au mois de novembre 2000. Bien que son mandat couvre tous les aspects de la production animale, chaque pays membre n'avait à cette époque qu'un représentant, d'habitude un vétérinaire. En effet, pour des raisons de sécurité publique, le travail de la Commission dans les années 1990 s'était principalement concentré sur des questions vétérinaires et sanitaires. En outre, la Commission n'était pas composée de tous les pays qui avaient participé au projet régional, mais en comprenait d'autres qui n'avaient pas été engagés dans le projet.

Il semblerait qu'une attention insuffisante ait été consacrée au soutien des activités de coordination en matière de ressources zoogénétiques, et certainement l'intérêt dans ce domaine s'était beaucoup réduit après la conclusion du projet. La Commission manquait de personnel uniquement concentré sur les questions des ressources zoogénétiques, question fondamentale dans une région où elles sont tellement variées, et qui possède de loin la plus importante production d'animaux d'élevage du monde. Compte tenu du fait que la plupart des pays avaient nommé des Coordonnateurs nationaux pour lesquels cette fonction ne représentait qu'une partie de leur charge de travail, un Centre de coordination régional solide et actif était essentiel pour les soutenir lors de la planification et de la mise en œuvre des activités concernant les ressources zoogénétiques.

En Asie, les races exotiques ont été importées depuis longtemps et, bien que ces importations n'aient pas été complètement couronnées de succès, la conviction que la solution aux problèmes se trouvait dans ces races hautement productives était encore répandue au niveau politique. Au moment de la réalisation du projet, de nombreux pays semblaient préférer l'importation plutôt que l'élaboration et la mise en œuvre de programmes d'amélioration génétique pour les races indigènes, et les organismes de financement encourageaient habituellement cette approche. En réalité, il est difficile de comprendre ce qui s'est produit en premier lieu – les exigences de l'organisme de coopération technique ou la demande des pays.

Par conséquent, l'expérience très positive du projet régional n'a pas réussi à cette époque à assurer une priorité suffisante pour maintenir l'intérêt dans le Centre de coordination régional et ses activités. À mon avis, les conditions principales pour que la coordination régionale soit couronnée de succès sont l'engagement, les connaissances et la volonté d'agir.

Fourni par David Steane, Conseiller technique principal, Projet sur la conservation et l'utilisation des ressources zoogénétiques en Asie, 1993–1999, (GCP/RAS/144/JPN).



la santé animales pour l'Asie et le Pacifique et le Bureau régional de la FAO pour l'Asie ont entrepris des initiatives visant à conserver le réseau régional des Coordonnateurs nationaux mis en place lorsque le Centre de coordination régional était pleinement opérationnel. Pour plusieurs raisons, il n'a pas encore été possible de rétablir le Centre de coordination régional pour l'Asie.

Les Coordonnateurs nationaux de la région insistent sur la présence d'un Centre de coordination régional et préconisent sa remise en place, néanmoins d'autres arrangements sont également pris en compte, par exemple la création d'un certain nombre de Centres de coordination sous-régionaux. Ces arrangements pourraient s'avérer plus pratiques, mais ils n'aboutiraient pas à une collaboration dans toute la région.

Un certain nombre de réunions ont déjà été organisées pour analyser et pour lancer des mécanismes sous-régionaux en faveur de la collaboration et de la coordination. Au mois de février 2006, une réunion régionale sur les priorités stratégiques en matière de gestion des ressources zoogénétiques a été organisée en Chine.

Les participants ont convenu de la nécessité d'une coopération régionale dans la gestion des ressources zoogénétiques, notamment la recherche et le renforcement des capacités (FAO, 2006a). En juin 2006, un atelier regroupant des pays de l'Asie centrale et du Caucase et intitulé «Gestion durable des ressources zoogénétiques: priorités, politiques, renforcement des capacités et conservation», s'est tenu à Almaty, au Kazakhstan, avec la participation de 12 pays (FAO, 2006a). Les principaux objectifs de l'atelier étaient de préparer la mise en place d'un Centre de coordination régional et de discuter des priorités stratégiques concernant la coopération régionale en matière de gestion des ressources zoogénétiques. Le Gouvernement du Kazakhstan a proposé d'accueillir le Centre de coordination régional pour l'Asie centrale. Tous les pays ont apprécié cette proposition et signé un protocole d'accord portant sur la coopération régionale.

En septembre 2009, un atelier conjoint de la FAO et de l'Association du Kazakhstan pour la production animale pour les Coordonnateurs nationaux et leurs suppléants, intitulé «Gestion durable des ressources zoogénétiques: élaboration de priorités, de politiques et de plans d'action nationaux» s'est tenu à Almaty. En novembre 2009, un atelier régional pour les Coordonnateurs nationaux, intitulé «Gestion durable des ressources zoogénétiques: élaboration de priorités, de politiques et de plans d'action nationaux» s'est tenu à Beijing, en Chine. Un des objectifs principaux de ces deux ateliers était de favoriser les progrès dans la création de Centres de coordination sous-régionaux dans la région Asie. Des développements positifs sont espérés dans les deux sous-régions.

Centre de coordination européen

En Europe, la prise de conscience de l'érosion des ressources zoogénétiques et du besoin de mieux les gérer se développe depuis les années 1960, lors de la réalisation des premières initiatives pour conserver les races locales en danger. En 1980, la Fédération européenne de zootechnie (FEZ) a créé un Groupe de travail sur les ressources zoogénétiques qui a lancé des initiatives en faveur de l'amélioration de leur gestion dans la région. Trois inventaires consécutifs, réalisés par le Groupe de travail de la FEZ, ont eu pour résultat la création de la Banque européenne de données génétiques animales et la publication de résultats sur



l'état des races d'animaux d'élevage en Europe (Simon et Buchenauer, 1993). Cependant, la base de données initiale se limitait uniquement à quatre espèces: bovins, porcs, moutons et chèvres.

Les premières réunions des Coordonnateurs nationaux européens ont été organisées par la FAO en tant qu'événements parallèles au cours des réunions annuelles de la FEZ, à partir de 1995 à Prague et en 1996 à Lillehammer. Ces événements ont permis de commencer à débattre sur les moyens à utiliser pour améliorer la coordination régionale (Martyniuk et Planchenault, 1998). En 1997, la France a généreusement offert de soutenir la mise en place d'un Centre de coordination régional pour l'Europe par l'intermédiaire de son Bureau des ressources génétiques, et de lancer le processus en gérant le Centre de coordination régional sur base intérimaire pour une période d'un an, avec la possibilité de renouvellement pour l'année suivante. Pendant une réunion organisée à Vienne en 1997, les Coordonnateurs nationaux européens ont salué positivement la proposition, et la France – avec l'aide de la Pologne pour mieux subvenir aux besoins des pays ayant des économies en transition – a lancé, sur base informelle, les activités du Centre de coordination européen. Au cours de l'atelier annuel de Varsovie en 1998, les décisions de base concernant l'avenir du Centre ont été prises. Il a été convenu qu'il aurait une structure organisationnelle allégée et respectueuse de la souveraineté nationale dans la gestion des ressources zoogénétiques, et que la participation des pays serait uniquement sur base volontaire. Les Coordonnateurs nationaux ont convenu qu'un seul Centre de coordination européen serait suffisant pour satisfaire les besoins des différents pays, mais qu'il ne serait pas interdit de créer ensuite d'autres groupements sous-régionaux en cas de besoin.

En 1999, lors de l'atelier annuel des Coordonnateurs nationaux, après une consultation finale, 80 pour cent des pays européens ont voté en faveur d'un seul Centre de coordination européen, s'appuyant sur une structure organisationnelle allégée, et financé par un fonds fiduciaire réservé. Le Centre de coordination européen a été formellement créé et un comité directeur a été désigné au cours du sixième atelier annuel des Coordonnateurs nationaux européens en 2000, qui avait été organisé au sein de la réunion annuelle de la FEZ, à la Haye. Quatre pays ont offert une contribution de 10 000 euros chacun pour financer les activités du Centre de coordination européen, à condition que dix autres pays s'unissent à cette entreprise. Entre août 2000 et août 2001, onze pays ont accepté de contribuer financièrement à cette initiative commune de collaboration européenne. Le Centre de coordination européen est devenu formellement opérationnel au cours de l'atelier annuel des Coordonnateurs nationaux qui s'est tenu à Budapest, en août 2001. Le budget annuel du Centre est d'environ 100 000 euros, dont 70 pour cent est consacré aux activités et aux programmes, 10 pour cent au soutien de l'atelier annuel des Coordonnateurs nationaux et 20 pour cent aux activités de développement (site Web, collaboration avec la Commission européenne, etc.). Le pays qui accueille le secrétariat du Centre devrait soutenir les frais de bureau, de personnel et de communication.

Les contributions financières des pays donateurs sont placées dans un fonds fiduciaire qui est administré par un comité directeur par l'intermédiaire du secrétariat, et la FEZ est responsable de leur détention et des audits. Ces fonds couvrent les activités spécifiques approuvées lors de l'atelier annuel, les réunions du comité directeur, ainsi que les dépenses



ENCADRÉ 24

Le coin des convertis

Si on a réussi à mettre en place le Centre de coordination régional pour la gestion des ressources zoogénétiques en Europe, c'est parce que les pays de cette région étaient déjà convaincus de la nécessité de travailler ensemble dans ce domaine, et du fait qu'un Centre de coordination régional aurait été fondamental pour l'inventaire, pour la gestion et pour la protection de leurs ressources zoogénétiques. Ils avaient également reconnu que, compte tenu de la valeur et de l'érosion continue de ces ressources, ce travail aurait requis un débat et une coopération au niveau international.

Il était important de définir un cadre de travail. Par l'élaboration de la Stratégie mondiale pour la gestion des ressources génétiques des animaux d'élevage en 1995, la FAO a contribué au soutien d'un processus impulsé par les pays. Depuis l'adoption du *Plan d'action mondial* en 2007, ce cadre régional et mondial est devenu encore plus important. Il permet aux pays de s'appuyer sur le travail déjà complété et de le renforcer.

Le cadre assuré par la FAO et le rôle moteur des pays étaient des éléments nécessaires, mais non pas suffisants, pour la mise en place du Centre de coordination européen. La reconnaissance et l'appréciation réciproques des actions entreprises dans le domaine des ressources zoogénétiques par chaque pays étaient les éléments clés de la réussite. Il ne s'agissait pas de comparer des actions, mais de vouloir partager les expériences et d'atteindre un objectif commun. La structure allégée du Centre de coordination européen a facilité la reconnaissance de tous les programmes élaborés en Europe. Dans le domaine des ressources zoogénétiques, l'engagement de tous les pays est très important. Nous avons essayé de ne pas travailler sur la base de deux groupes – les pays possédant des ressources et les pays qui nécessitent du soutien et de la collaboration. Nous avons travaillé avec les pays qui voulaient intervenir pour améliorer la gestion des ressources zoogénétiques. La participation active des pays au cours de l'atelier annuel est plus importante qu'une contribution financière obligatoire pour maintenir une structure formelle lourde. Le réseau de collègues engagés dans le domaine des ressources zoogénétiques est l'élément fondamental du Centre de coordination européen et probablement le plus permanent.

Le Centre de coordination européen évolue et il est probablement impossible de maintenir une division permanente entre les pays qui financent et les pays qui ne financent pas les programmes conjoints pour la conservation des ressources zoogénétiques. L'identification d'intérêts partagés constitue le ciment d'une collaboration basée sur la confiance. Il n'est toutefois pas évident que la structure allégée puisse être durable à long terme. Il est par conséquent important d'élaborer un nouveau type de financement qui respecte l'égalité et la souveraineté des pays.

À mon avis, le Centre de coordination européen n'est pas encore assez engagé dans la collaboration avec les régions voisines, surtout l'Afrique. C'est une erreur de jeunesse facile à comprendre. Il n'est également pas certain que la FAO ait rempli sa fonction dans ce domaine. C'est un objectif nouveau et très séduisant. Il existe, même ici, un coin des convertis.

Fourni par Dominique Planchenault, Coordonnateur régional pour l'Europe, 1998–2006.



supplémentaires du secrétariat (par exemple, les voyages) soutenues pour des questions concernant le Centre de coordination européen. Les donateurs pour des programmes ou projets spécifiques coordonnés par le Centre sont encouragés à offrir des contributions supplémentaires.

La structure organisationnelle allégée du Centre de coordination européen s'appuie sur trois éléments principaux:

- les ateliers annuels des Coordonnateurs nationaux;
- le comité directeur; et
- le secrétariat qui est accueilli dans un pays élu pour assumer cette responsabilité.

La nature de la structure est dynamique et favorise l'engagement direct des Coordonnateurs nationaux dans la prise de décisions sur les politiques, sur les programmes et sur les activités (FAO, 2004d).

Les ateliers annuels des Coordonnateurs nationaux ont les objectifs suivants:

- réunir tous les Coordonnateurs nationaux des pays de la région Europe de la FAO (44 pays en 2011);
- échanger les informations sur les activités nationales et sous-régionales;
- entamer de nouveaux projets et des interventions concertées;
- prendre des décisions concernant le budget et les activités futures du Centre de coordination européen, ainsi que sur les règles générales concernant les modes d'opération et de financement du Centre, l'atelier annuel, le comité directeur et le secrétariat;
- élire le secrétariat du Centre de coordination européen et le comité directeur; et
- recevoir les avis des experts techniques (par exemple, FEZ, FAO), politiques (par exemple, Commission européenne, FAO) et organisationnels (par exemple, FAO), le cas échéant.

Le comité directeur:

- est constitué des membres élus parmi les Coordonnateurs nationaux (au départ cinq membres, y compris les représentants de chacune des sous-régions européennes);
- est dirigé par un président nommé par les Coordonnateurs nationaux au cours de l'atelier annuel;
- planifie ou met en œuvre les activités du Centre de coordination européen selon les décisions prises par l'atelier annuel des Coordonnateurs nationaux;
- évalue les propositions de projet soumises, sur la base d'un appel par an;
- administre le budget annuel;
- prépare l'ordre du jour de l'atelier annuel, propose le programme de travail et les questions à débattre concernant l'organisation et le financement du Centre de coordination européen; et
- représente le Centre de coordination européen auprès des autres institutions selon le mandat approuvé par l'atelier annuel.

Le secrétariat:

- est élu parmi les Coordonnateurs nationaux pour une période déterminée;
- est dirigé par un directeur général – le Coordonnateur régional élu parmi les Coordonnateurs nationaux;
- organise l'atelier annuel des Coordonnateurs nationaux;



- assure les services de secrétariat au comité directeur du Centre de coordination européen;
- réalise les décisions prises, appuie les projets choisis par l'atelier annuel ou par le comité directeur et administre le budget annuel; et
- diffuse les renseignements pertinents provenant des Centres de coordination nationaux aux autres Centres de coordination nationaux et transmet les informations provenant du réseau mondial de la FAO par des bulletins, par courrier électronique, par Internet et par d'autres moyens.

Le Centre de coordination européen est organisé autour de l'atelier annuel des Coordonnateurs nationaux, qui se tient conjointement aux réunions annuelles de la FEZ. L'atelier reçoit les rapports de chaque pays sur les activités réalisées pendant l'année. Il analyse les rapports intérimaires des projets mis en œuvre avec le soutien financier du Centre et choisit les nouvelles orientations pour les activités de l'année suivante.

Le Coordonnateur régional et le président du comité directeur établissent des rapports sur leurs activités et budgets des années précédentes et suivantes, qui sont ensuite adoptés. Après chaque atelier, un rapport est rédigé et comprend les rapports d'avancement des pays présentés par les Coordonnateurs nationaux et d'autres documents soumis à la réunion. Ces documents sont disponibles sur le site Web du Centre de coordination européen¹⁵. Au cours des dernières années, des ateliers de formation dans différents domaines techniques ont été organisés immédiatement après les ateliers annuels des Coordonnateurs nationaux.

Les élections des membres et du président du comité directeur se tiennent au cours de l'atelier annuel. Le comité directeur est constitué des Coordonnateurs nationaux qui représentent quatre zones géographiques de l'Europe – Nord, Ouest, Sud, et Centre et Est – ainsi que du président et du secrétariat du Centre de coordination européen. Chaque membre du comité directeur est élu pour quatre ans, sur la base d'un système de rotation qui prévoit que chaque année une région se présente aux réélections.

Le secrétariat est élu pour une période de quatre ans. Pendant la période allant de la mise en place du Centre de coordination européen jusqu'en 2006, le secrétariat a été accueilli par le Bureau des ressources génétiques, en France; entre 2006 et 2010, par l'Université de Thessaloniki, en Grèce; et à partir de 2010, par l'*Information and Coordination Centre for Biological Diversity* (IBV – Centre d'information et de coordination pour la diversité biologique) du *Bundesanstalt für Landwirtschaft und Ernährung* (BLE – Bureau fédéral pour l'agriculture et l'alimentation), Bonn, en Allemagne.

Le Centre de coordination européen a évolué pour assurer une plate-forme visant à favoriser les projets de collaboration et à mobiliser les ressources financières pour leur mise en œuvre. En 2002, après la décision du huitième atelier annuel des Coordonnateurs nationaux, un premier appel a été lancé. Les projets qui prévoyaient l'aide financière du Centre de coordination européen devaient créer ou améliorer des activités continues de collaboration dans le domaine de la gestion des ressources zoogénétiques parmi les pays européens. L'atelier a choisi quatre domaines prioritaires admissibles pour les propositions de projets:

¹⁵ <http://www.rfp-europe.org>



ENCADRÉ 25

Considérations sur les ressources génétiques de la région nordique de l'Europe

NordGen – Farm animals a été créée en 1984 sous le nom de *Nordic Gene Bank Farm Animals* (NGH – Banque nordique de génétique pour les animaux d'élevage). À partir de janvier 2008, le secteur des ressources zoogénétiques a été fusionné avec les secteurs des ressources phytogénétiques et des ressources génétiques forestières, et une nouvelle institution a été mise en place, le Centre nordique de ressources génétiques (NordGen).

La collaboration entre les pays nordiques est stimulée par le Conseil nordique des ministres et par son secrétariat qui se trouve à Copenhague. Les ministres nordiques de l'agriculture ont dernièrement donné la priorité aux ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, en considérant leur valeur économique. En réalité, les ressources génétiques ont représenté la question principale du programme agricole du Conseil pendant les cinq-dix dernières années.

Quels ont été les facteurs principaux qui ont contribué à la réussite de la collaboration nordique?

- La présence, dans toutes les organisations et les institutions partenaires, de personnes qui possèdent les connaissances professionnelles, l'intérêt et le dévouement pour les ressources zoogénétiques en tant que ressources fondamentales pour la fourniture de produits alimentaires et agricoles. Les partenaires comprenaient des organismes politiques, comme les ministères et d'autres autorités, les organisations responsables des activités d'amélioration génétique et de conservation, et les organisations communautaires engagées dans le développement local.
- La collaboration formelle entre les partenaires engagés et responsables de la gestion des ressources zoogénétiques au niveau national.
- La mise en place des Centres de coordination nationaux – unités consacrées, formellement établies et reconnues, responsables des activités concernant les ressources zoogénétiques – dans chaque pays.
- L'élaboration de politiques et de stratégies sur les ressources génétiques, notamment celles qui sont consacrées au secteur de l'élevage.
- La prise en compte des différences entre les animaux d'élevage et les plantes (propriété, conditions pour la conservation *ex situ*, etc.) dans la gestion opérationnelle de la conservation et de l'utilisation durable des ressources génétiques.

Au niveau national, les activités sont organisées et mises en œuvre de manière différente selon le pays. Ces différences doivent être respectées et peuvent se transformer en éléments moteurs pouvant améliorer et perfectionner des domaines d'intérêt commun. Il est essentiel de cultiver les valeurs universelles qui sont partagées par les pays nordiques.

(suite)



Il est également fondamental d'être en mesure de présenter des preuves concrètes – les chiffres qui indiquent les valeurs monétaires et autres de la diversité des ressources zoogénétiques en tant que ressources favorisant le perfectionnement des produits alimentaires et agricoles – afin d'inclure les ressources zoogénétiques dans le programme politique. Il est en outre très important, pour attirer l'engagement politique, d'évaluer et de clarifier les risques auxquels sont confrontées les disponibilités et la sécurité alimentaires en raison de l'érosion de la diversité génétique.

Par conséquent, les valeurs et les risques d'ampleur et d'importance considérables pour la sécurité alimentaire des futures générations peuvent probablement stimuler la prise de conscience politique sur les questions associées aux ressources zoogénétiques et faciliter leur inclusion régulière dans le processus de planification politique, aux niveaux national et régional.

Fourni par Erling Fimland, Directeur de Nordic Gene Bank – Farm Animals (Banque nordique de génétique pour les animaux d'élevage), 1998–2008.

- mise en valeur et conservation des races – *in situ*;
- mise en valeur et conservation des races – *ex situ*;
- suivi des ressources zoogénétiques – pratiques et approches; et
- suivi des ressources zoogénétiques – vue d'ensemble des données et des informations disponibles.

Il était en outre possible de présenter des propositions pour des projets qui favoriseraient l'assistance directe à des pays ou groupes de pays spécifiques pour soutenir les activités de leurs Centres de coordination nationaux. Un certain nombre de projets ont été financés dans le cadre de l'appel annuel. Plusieurs de ces projets ont eu des résultats de grande valeur, notamment des publications de succès comme *Guidelines for the constitution of national cryopreservation programmes for farm animals* (ERFP, 2003 – Directives pour l'élaboration de programmes nationaux de cryoconservation pour les animaux d'élevage), et *Possible way of conservation the multi-purpose Tsigai sheep in the Central and Eastern European countries. European cryoconservation of heritage sheep breeds – scoping study*¹⁶ (Possibilités de conservation du mouton à utilisations multiples Tsigai dans les pays de l'Europe centrale et orientale. Cryoconservation européenne des moutons de races de patrimoine – étude exploratoire). Il faut souligner que certains projets lancés dans le cadre de l'appel ont abouti à l'élaboration de propositions de recherche et d'interventions concertées qui ont été soumises à la Commission européenne et ont obtenu des financements considérables.

Le Centre de coordination européen est surtout une plate-forme de communication dirigée par le secrétariat. Sous la direction du comité directeur, l'information fournie par les Coordonnateurs nationaux est publiée pour assurer l'échange de renseignements et

¹⁶ Les informations sur les projets sont disponibles sur le site Web du Centre de coordination européen, à l'adresse électronique: <http://www.rfp-europe.org> – cliquer sur le lien «Documents» et ensuite «Project documents».



d'expériences entre les pays, les organisations gouvernementales et les ONG. Depuis 2002, le Centre de coordination européen gère son propre site Web (<http://www.rfp-europe.org>). Il s'agit d'un instrument important pour le partage des informations et pour la communication entre les pays européens. Le site Web stocke tous les documents présentés au cours des ateliers annuels, ainsi que les procès-verbaux des réunions.

Le Centre de coordination européen travaille avec les organisations sous-régionales pour renforcer une approche partagée dans le traitement des questions concernant les ressources zoogénétiques dans les pays qui ont des besoins semblables. Il crée des relations étroites de travail avec les organisations internationales non gouvernementales (*Rare Breeds International*¹⁷, la Fondation Sauvegarde pour l'Agriculture des Variétés d'Europe¹⁸, *Danubian Countries Alliance for Gene Conservation in Animal Species*¹⁹, *Farm Animal Industrial Platform*²⁰, etc.). Il reçoit les conseils sur les questions scientifiques du Groupe de travail de la FEZ sur les ressources zoogénétiques. Le Centre de coordination européen ne crée pas de nouvelles structures; il s'appuie autant que possible sur les structures fonctionnelles existantes au sein des pays membres ou au niveau régional.

Le Centre de coordination européen maintient de bonnes relations de travail avec la Commission européenne. En janvier 2006, avec le soutien de la Commission européenne, un atelier de deux jours a été organisé pour échanger les points de vue sur les questions juridiques et stratégiques concernant les ressources zoogénétiques, et pour harmoniser davantage les politiques sur les ressources zoogénétiques et les politiques principales sur l'élevage (FAO, 2006a). Les représentants du Centre de coordination européen ont été également invités aux réunions importantes du Comité directeur sur la zootechnie²¹.

Les options pour l'évolution du Centre de coordination européen ont été débattues pendant les deux derniers ateliers annuels. La question principale prise en considération a été le financement à long terme du Centre de coordination européen et trois possibilités ont été examinées:

- Option 1:** poursuivre l'approche courante avec un groupe de pays donateurs, au moins dix, accordant, sur base volontaire, 10 000 euros par an pour maintenir le budget annuel au niveau d'au moins 100 000 euros;
- Option 2:** tous les pays participants de la région contribuent financièrement, sur base volontaire, de façon proportionnelle par rapport à leurs contributions à la FAO, avec un maximum de 5 000 euros par an par pays, ce qui rend plutôt difficile de prévoir le budget; et
- Option 3:** la mise en place d'une structure juridique pour le Centre de coordination européen, avec des versements obligatoires selon les contributions à la FAO; avec la participation de 39 pays (2010), le budget total prévu au maximum serait d'environ 90 000 euros (ERFP, 2008).

¹⁷ <http://www.rarebreedsinternational.org>

¹⁸ <http://www.save-foundation.net>

¹⁹ <http://www.dagene.eu>

²⁰ <http://www.effab.org>

²¹ http://ec.europa.eu/food/committees/regulatory/scz/index_en.htm



Avant toute décision, le comité directeur doit débattre ces options avec la FEZ, la FAO et les conseillers juridiques et, surtout, les Coordonnateurs nationaux doivent discuter de ces trois options dans leurs pays. Si un changement est convenu, une période de transition de trois ans est envisagée. Les options ont été davantage examinées lors de l'atelier annuel de Crète, en 2010, et les Coordonnateurs nationaux ont considéré que l'Option 2 était préférable.

Enseignements tirés du fonctionnement du Centre de coordination européen

L'expérience européenne a démontré qu'il est possible d'établir une structure de coordination allégée pour la gestion des ressources zoogénétiques au niveau régional. Les éléments moteurs ont été les besoins identifiés par les Coordonnateurs nationaux, leur enthousiasme et leur engagement dans le partage des expériences, des conseils et des réflexions sur la gestion des ressources zoogénétiques. L'appui financier initial (capital de démarrage) assuré par le Gouvernement français, et le groupe de leaders et de partisans engagés au sein de la région ont contribué à lancer cette initiative. Ensuite, l'engagement financier relativement faible de la part de plusieurs gouvernements européens a constitué un autre détail en faveur de cette initiative. La mise en place d'un financement d'amorçage est fondamentale. Le partage des coûts entre plusieurs pays a rendu possible la création du Centre de coordination européen.

L'organisation des ateliers pour les Coordonnateurs nationaux en même temps que les réunions annuelles de la FEZ a assuré d'autres avantages et une valeur ajoutée. Ce choix a favorisé une participation élargie aux deux réunions et a facilité l'organisation d'un certain nombre de sessions scientifiques concernant les différents aspects de la gestion des ressources zoogénétiques.

Le Centre de coordination européen a déjà prouvé son importance et sa capacité de réaliser des interventions conjointes en faveur d'une meilleure gestion des ressources zoogénétiques. Il exerce une fonction importante et proactive dans les négociations de l'Union européenne sur les réglementations en matière de ressources zoogénétiques et a servi de catalyseur dans le processus préparatoire de *L'état des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*. Il joue un rôle fondamental dans la sensibilisation et dans la promotion des améliorations techniques; par exemple, l'organisation d'un atelier international sur la cryoconservation en Europe a offert des possibilités de recherche et de formation et a favorisé la préparation de plusieurs documents scientifiques. Le Centre de coordination européen a également mobilisé des ressources financières à l'appui d'un certain nombre de projets de collaboration régionale. Une prérogative essentielle du Centre est qu'il a facilité la mise en place de relations de travail solides entre les Coordonnateurs nationaux européens, ce qui a eu pour résultat de nombreux avantages matériels et immatériels.

Expériences en Afrique

Pour mettre en œuvre la Stratégie mondiale, l'Afrique subsaharienne a été divisée en trois sous-régions, selon les structures organisationnelles existantes:

1. Afrique australe – en collaboration avec la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et le Centre de coordination de la recherche agronomique pour l'Afrique australe (SACCAR);



2. Afrique orientale – en collaboration avec l'Association pour le renforcement de la recherche agricole en Afrique orientale et centrale (ASARECA) et l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD);
3. Afrique occidentale et centrale – en collaboration avec l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), le Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS) et le Conseil ouest et centre africain pour la recherche et le développement agricoles (CORAF) (FAO, 2000b).

Le Centre de coordination régional pour l'Afrique australe regroupait 14 pays de la SADC et a été lancé en 1998 en tant que projet intitulé «Gestion des ressources zoogénétiques dans la région de la SADC», financé par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) (RAF/97/032). Il était accueilli par le Ministère de l'agriculture de l'Afrique du Sud. Il avait été décidé au départ que le projet se conclurait en 2002, mais il a été ensuite prolongé jusqu'en 2004. Un conseiller technique principal dirigeait le projet et un comité directeur régional a été créé pour assurer les directives générales. Le comité était constitué par des Coordonnateurs nationaux des pays de la SADC, des représentants du Centre technique de coopération rurale et agricole (CTA), du Coordonnateur du secteur de l'élevage de la SADC, des représentants du PNUD et de la FAO et, en qualité d'observateurs permanents, des représentants du Bureau interafricain pour les ressources animales de l'Union africaine (UA/BIRA) et de l'ILRI.

Le comité directeur a élaboré des plans de travail basés sur les priorités des pays. Un projet important visant à élaborer un protocole détaillé pour la réalisation d'enquêtes, au niveau du pays, pour les ressources zoogénétiques a été lancé dans le cadre du projet financé par le Gouvernement de la Norvège GCP/INT/694/NOR «Projet intégré pour la sécurité alimentaire» (FAO, 2000b). Le Centre de coordination régional n'a pas poursuivi ses activités à la conclusion du projet. Les modalités et les moyens pour relancer le fonctionnement du Centre de coordination régional pour l'Afrique australe sont à présent à l'étude.

Grâce au projet régional financé par la Norvège, la région a été en mesure de mettre en place des structures permettant d'améliorer la gestion durable des ressources zoogénétiques. Les pays de la SADC ont établi des cadres institutionnels pour faciliter ce processus et pour entamer des activités de terrain au niveau des pays, surtout l'inventaire, la caractérisation et la conservation des ressources zoogénétiques. Les activités de coordination régionale sont également soutenues et ont amélioré la contribution de la région de la SADC au processus préparatoire de *L'état des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* en améliorant la connaissance de l'état des ressources zoogénétiques et en renforçant les capacités des pays dans la région (Setshwaelo, 2002).

En 2009, la SADC a élaboré un projet à long terme, intitulé «Utilisation durable et gestion des ressources zoogénétiques dans la région de la SADC par le biais de la recherche intégrée et du développement» qui a été soumis à l'Agence suédoise de coopération internationale au développement (ASDI) et au Centre nordique de ressources génétiques (NordGen) pour demander leur participation et le soutien financier pour une période de 20 ans. Le projet se concentre sur des interventions à court et à long termes dans la région de la SADC et améliorera la coordination régionale. Les systèmes nationaux de recherches agricoles mettront en œuvre des programmes de collaboration spécifiques aux pays sur



l'amélioration durable et la conservation des ressources zoogénétiques. Avec le soutien financier de l'ASDI et l'appui technique de l'Université suédoise de sciences agricoles, du NordGen et de l'ILRI, les activités du projet se concentreront sur le renforcement des capacités et de la gestion à tous les niveaux, pour améliorer les moyens d'existence des éleveurs. La mise en œuvre du projet assurera également le fonctionnement à long terme du Centre de coordination régional dans la région de la SADC.

Le Centre de coordination sous-régional de l'Afrique occidentale et centrale a été mis en place en 2011. Le processus a débuté lors d'un atelier organisé par la FAO en collaboration avec le Projet régional de gestion durable du bétail ruminant endémique en Afrique de l'Ouest (PROGEBE) en mars 2010, à Dakar, au Sénégal. Au cours de l'atelier, il a été décidé de mettre en place un seul Centre de coordination pour l'Afrique occidentale et centrale. Un comité directeur intérimaire a également été créé et, conformément à la feuille de route convenue, il a organisé des rencontres préparatoires physiques et des échanges électroniques pour débattre de la nature, de la structure, du financement, de la promotion et du processus de mise en place du Centre de coordination. Le comité directeur intérimaire a également favorisé l'engagement des communautés économiques régionales, analysé et modifié les procédures d'élection, et organisé un atelier régional pendant lequel le Centre de coordination a été créé. Ce dernier atelier a eu lieu en juin 2011, à Libreville, au Gabon. Les participants comprenaient les Coordonnateurs nationaux de 21 pays de l'Afrique occidentale et centrale, ainsi que les représentants des organisations internationales et régionales et du Gouvernement du Gabon. L'atelier a adopté le mandat du Centre de coordination, établi les critères pour la sélection des membres du comité directeur du Centre de coordination et l'institution qui accueillerait son secrétariat, et a élu les membres du premier comité directeur. L'atelier a déclaré la mise en place formelle du Centre de coordination et élaboré son programme de travail pour la période allant de 2011 à 2014. L'atelier s'est conclu par l'adoption de la «Déclaration de Libreville»²², qui en résumait les résultats. Un élément important qui a contribué à la mise en place du Centre de coordination a été la création du forum de discussion de DAD-Net pour l'Afrique occidentale, un réseau mis en place en tant que plate-forme pour le partage des informations et pour la collaboration sur les questions associées aux ressources zoogénétiques. Des forums électroniques de discussion ont été organisés avant chaque atelier régional.

En Afrique orientale, le PNUD a accepté de financer une assistance préparatoire pour l'élaboration d'un projet sur les ressources zoogénétiques dans les pays de l'Afrique orientale géré par l'IGAD et par l'ASARECA. Des stages de formation, financés par le PNUD et en collaboration avec l'ILRI, ont été organisés pour les experts et pour les décideurs dans le domaine de la gestion des ressources zoogénétiques dans les pays de l'ASARECA (FAO, 2000b).

En septembre 2005, la FAO a organisé un atelier pour les Coordonnateurs nationaux à Arusha, dans la République-Unie de Tanzanie, intitulé «Atelier de la FAO pour les Coordonnateurs nationaux des pays de l'Afrique orientale et australe: renforcement des capacités en faveur des Centres de coordination régionaux opérationnels pour les ressources zoogénétiques». L'atelier devait analyser la possibilité de mettre en place un

²² <http://dad.fao.org/cgi-bin/getblob.cgi?sid=-1,1009>



Centre de coordination régional et discuter des priorités régionales associées au processus préparatoire de *L'état des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*. L'atelier a réuni les participants provenant de 21 pays de l'Afrique orientale et australe. Après l'atelier, l'Université de Nairobi a offert d'accueillir le Centre de coordination régional de l'Afrique orientale et a désigné un membre du personnel pour coordonner les activités (FAO, 2006a). Cependant, le Centre de coordination régional n'a pas encore été mis en place.

En Afrique occidentale et centrale, un projet régional a été élaboré, avec le financement d'assistance préparatoire du PNUD, pour soutenir la collaboration régionale dans la gestion des ressources zoogénétiques. Il a été envoyé aux gouvernements et aux organisations régionales pour examen. Le Fonds pour l'environnement mondial a envisagé le financement, par l'intermédiaire du PNUD, d'un programme pour la conservation de la race N'dama et d'autres races trypanotolérantes en Gambie, en Guinée, au Mali et au Sénégal (FAO, 2006a). Deux stages de formation ont été organisés en Gambie, en collaboration avec le Centre international sur la trypanotolérance (ITC) sur des questions concernant la gestion des ressources zoogénétiques. Ils étaient consacrés aux experts et aux techniciens ainsi qu'aux décideurs. Ces projets favorisent le renforcement des capacités et la mise en réseau dans la région.

Centre de coordination régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes

Le premier atelier pour les Coordonnateurs nationaux dans la région Amérique latine et Caraïbes a eu lieu en 1996. Suite à cet atelier, peu de progrès ont été accomplis pendant plusieurs années dans la mise en place d'un Centre de coordination régional. Au cours de cette période, cependant, les pays ont réalisé des progrès considérables dans le renforcement de leurs programmes nationaux pour les ressources zoogénétiques, en utilisant la Stratégie mondiale en tant que cadre stratégique. Pendant ces années, les pays de la région, ainsi que le Centre de coordination mondial, ont recherché des financements et des moyens pour améliorer la coordination et la collaboration régionales. Pendant les ateliers organisés par le Centre de coordination mondial pour la mise en œuvre du processus préparatoire de *L'état des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*, les représentants des pays ont souligné l'importance de la mise en place d'un Centre de coordination régional et de la nécessité du soutien de la FAO.

La préparation de *L'état des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* et les négociations qui ont abouti à l'adoption du *Plan d'action mondial* ont fait avancer le processus de mise en place du Centre de coordination régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes. La planification détaillée de la mise en place a été entamée au début de 2007 et s'est poursuivie pendant plusieurs mois. Le processus était supervisé par un comité directeur intérimaire. L'intérêt d'accueillir le Centre de coordination régional était très élevé et quatre institutions ont soumis des propositions:

- l'*Instituto Nacional de Tecnología Agropecuaria* (INTA – Institut national de technologie agricole), en Argentine;
- l'Université fédérale rurale de Pernambuco, au Brésil;



ENCADRÉ 26

Création du Centre de coordination régional pour les ressources zoogénétiques dans la région Amérique latine et Caraïbes

La création du Centre de coordination régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes en 2007 est le résultat de plusieurs éléments moteurs.

Lorsque le Centre de coordination mondial a invité, pour la première fois, les pays à désigner leurs Coordonnateurs nationaux, de nombreux pays de notre région envoyaient habituellement une personne différente à chaque réunion du Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources zoogénétiques ou aux sessions ordinaires de la CRGAA. Heureusement, cette situation a évolué et la plupart des pays mandatent à présent le Coordonnateur national aux réunions concernant les ressources zoogénétiques. Cette évolution a complètement modifié la situation et a accru le niveau d'intégration parmi les Coordonnateurs nationaux de la région avant même la création du Centre de coordination régional.

On pourrait affirmer que la création du Centre de coordination régional a été le résultat d'une volonté des Coordonnateurs nationaux de la région qui ont compris que notre force aurait pu augmenter et notre voix être entendue comme une seule voix lors des réunions de la FAO.

Un autre élément moteur a été l'intérêt démontré dans l'accueil du Centre de coordination régional. Au total, quatre institutions de trois pays différents ont présenté leur candidature, démontrant ainsi l'importance du Centre de coordination régional pour la région.

Il ne faudrait pas oublier, toutefois, l'aide offerte par le Bureau régional de la FAO pour l'Amérique latine et les Caraïbes dans la création du comité directeur intérimaire qui était responsable de l'élaboration des règles pour l'élection du premier Centre de coordination régional, et ensuite du processus d'élection même.

Le Centre de coordination régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes est une réalité, mais de nombreuses étapes sont encore à affronter, dont la plus importante est de trouver le soutien financier nécessaire à organiser des stages de formation et la collaboration régionale et bilatérale entre les pays de la région.

Fourni par Arthur Mariante, Coordonnateur régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes.

- *l'Empresa Brasileira de Pesquisa Agropecuária* (EMBRAPA – Société brésilienne de recherche agricole), au Brésil; et
- *l'Universidad Austral de Chile*, au Chili.

En mai 2007, un atelier de trois jours a été organisé à Santiago, au Chili, avec l'appui financier de la FAO assuré par le Fonds fiduciaire norvégien. Onze Coordonnateurs nationaux de la région ont participé à cette réunion (Argentine, Brésil, État plurinational de Bolivie, Chili, Colombie, Costa Rica, Équateur, Jamaïque, Mexique, Pérou et Uruguay).



L'atelier s'est principalement concentré sur la discussion concernant les priorités en matière de ressources zoogénétiques dans la région Amérique latine et Caraïbes, dans le cadre du processus préparatoire de *L'état des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*, ainsi que sur les priorités stratégiques dans la préparation des négociations lors de la onzième session ordinaire de la CRGAA et de la Conférence technique internationale d'Interlaken. La réunion a également offert la possibilité de progresser dans les discussions concernant la mise en place du Centre de coordination régional. Les procédures de votation ont été débattues et les participants ont convenu de limiter le vote aux pays ayant été actifs et/ou ayant démontré de l'intérêt au cours du processus. Au début de 2007, la votation par courrier s'est conclue et l'EMBRAPA a été désignée Centre de coordination régional.

Les Coordonnateurs nationaux de la région Amérique latine et Caraïbes se sont de nouveau réunis au cours de la Conférence d'Interlaken, en septembre 2007, et ont convenu qu'il serait nécessaire d'organiser un autre atelier pour conclure les débats sur les accords organisationnels concernant le Centre de coordination régional et surtout pour désigner un comité directeur permanent et pour élaborer un plan de travail.

Un atelier régional pour les Coordonnateurs nationaux de la région a été organisé en avril 2008 à Brasília, au Brésil. Douze Coordonnateurs nationaux ont participé à cet atelier (Argentine, Barbade, Brésil, État plurinational de Bolivie, Costa Rica, Équateur, Guatemala, Jamaïque, Paraguay, Pérou, Suriname et Uruguay), ainsi que les représentants de l'EMBRAPA, de l'Université de Brasília et de la FAO.

Tout comme pour le Centre de coordination européen, il a été décidé que le comité directeur permanent devrait avoir une structure sous-régionale. Le comité directeur permanent se compose des représentants de quatre sous-régions: Andes; Caraïbes; Amérique centrale; et Cône Sud; ainsi que du Coordonnateur régional. Le représentant du Bureau régional Amérique latine et Caraïbes de la FAO, qui est localisé à Santiago, au Chili, a le statut d'observateur.

Il a été décidé que les membres du comité directeur seraient élus pour une période de deux ans et ils auraient pu être réélus. Dans la première phase du fonctionnement, deux membres du comité directeur auraient été remplacés par les Coordonnateurs nationaux provenant de la même sous-région pour assurer la continuité. Il a été proposé d'organiser chaque année une réunion de tous les Coordonnateurs nationaux. Le comité directeur devrait se réunir une fois entre les réunions annuelles.

Il a été convenu que le comité directeur permanent aurait les fonctions et les responsabilités suivantes:

- élaborer un plan stratégique pour une période de cinq ans;
- établir un portefeuille régional pour le renforcement des capacités;
- élaborer un plan de travail biennal;
- créer une page Web;
- prévoir un budget pour les frais fixes du secrétariat du Centre de coordination régional et pour les charges variables des réunions et des activités convenues; et
- ouvrir un compte bancaire pour le Centre de coordination régional dans une institution indépendante.



Malgré l'absence d'un statut juridique du Centre de coordination régional, il a été convenu qu'il devrait exercer des fonctions de coordination et de mise en réseau dans la région pour la préparation des réunions intergouvernementales, comme les sessions du Groupe de travail technique intergouvernemental et de la CRGAA, et que les rencontres du Centre de coordination régional seraient organisées de préférence avant ces réunions.

Les possibilités de financement du Centre de coordination régional ont été débattues et deux mécanismes de collecte de fonds ont été convenus:

- la coopération internationale, pour le financement des activités de base du Centre de coordination régional; et
- les contributions financières des pays, qui renforceront l'engagement national.

L'élaboration des projets a été entamée au cours de l'atelier de Brasilia. Toutes les propositions étaient orientées sur la recherche. Les participants ont convenu du principe selon lequel les projets pourraient engager un nombre faible de pays, mais les résultats devraient être avantageux pour tous les pays de la région. Une répartition du travail a été convenue pour les activités visant les camélidés: l'Argentine serait chargée des guanacos, le Pérou des alpagas et des vigognes et l'État plurinational de Bolivie des lamas. Le groupe associé aux bovins a proposé une approche de projet qui comprenait la caractérisation, l'utilisation durable et la conservation, et serait concentrée principalement sur la standardisation des manuels et des protocoles. Les principes et les modèles d'admissibilité pour ces projets doivent encore être élaborés.

Pendant l'Atelier mondial pour les Coordonneurs nationaux qui s'est tenu à Rome, en janvier 2009, avant la cinquième session du Groupe de travail technique intergouvernemental, les principaux obstacles à la mise en œuvre des activités du Centre de coordination régional ont été identifiés et comprenaient:

- les effets contraignants de la législation en matière de santé animale sur les programmes de conservation des races;
- le manque de prise de conscience des fonctions et des valeurs des races locales;
- le manque de coordination entre les gouvernements et les producteurs;
- le manque d'organisation parmi les petits exploitants et les éleveurs;
- le manque d'arguments forts qui justifient la conservation des ressources zoogénétiques;
- le manque de marchés spécialisés pour les produits spéciaux des animaux d'élevage;
- le manque de continuité dans les politiques gouvernementales en matière d'élevage; et
- le manque d'efficacité institutionnelle.

Le Centre de coordination régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes est relativement récent, mais il a déjà réalisé un certain nombre de succès. Le comité directeur remplit activement son mandat. Le Coordonneur régional a entrepris d'importantes activités de sensibilisation et a lancé une campagne de promotion des avantages découlant d'un Centre de coordination régional, en organisant des conférences et des réunions. En outre, les Coordonneurs nationaux désignés sont en train d'élaborer plusieurs propositions de projets régionaux dont ils assumeront la responsabilité de la mise en œuvre.



Évolutions au Proche-Orient

En 1997, la FAO et le Centre international de recherches agricoles dans les régions sèches (ICARDA) ont convenu de collaborer pour mettre en place et pour maintenir le Centre de coordination régional pour le Proche-Orient. Un premier atelier pour les Coordonnateurs nationaux a été organisé en 1997. Un Groupe sur les ressources zoogénétiques du Proche-Orient a été créé, avec la participation des Coordonnateurs nationaux, en tant que Centre de coordination régional intérimaire pour coordonner les activités régionales jusqu'à la mise en place d'un Centre de coordination régional permanent (FAO, 2000b). Depuis, plusieurs ateliers de formation ont été organisés dans la région. Ces ateliers se concentraient principalement sur le renforcement des capacités pour que les Coordonnateurs nationaux puissent entamer les programmes sur les ressources zoogénétiques. Les thématiques abordées comprenaient:

- la mise en place d'une structure dans les pays pour la gestion des ressources zoogénétiques;
- l'analyse approfondie des données et des informations sur les races; et
- l'amélioration des communications avec les autres régions et avec le Centre de coordination mondial.

En novembre 2005, un atelier sous-régional a été organisé à Alep, dans la République arabe syrienne, pour analyser les priorités concernant la gestion des ressources zoogénétiques et la collaboration régionale. L'atelier, qui a regroupé neuf pays, a été organisé par la FAO et par l'ICARDA. Après cette réunion, l'ICARDA a offert d'accueillir le Centre de coordination régional pour l'Asie de l'Ouest et le Proche-Orient, et de mettre à disposition du personnel et des installations pour son fonctionnement (FAO, 2006a). Malgré cet engagement, le Centre de coordination régional n'a pas encore été (2011) mis en place.

Le Pacifique Sud-Ouest

Dans la région Pacifique Sud-Ouest, un atelier régional sur les ressources zoogénétiques s'est tenu en mai 2006, à Nadi, Fidji. L'atelier a été financé par le Gouvernement de l'Australie et soutenu par le Secrétariat de la Communauté du Pacifique. Les représentants de 16 pays ont adopté les résolutions qui identifiaient les actions prioritaires, et ont convenu de la nécessité d'une coopération régionale dans la gestion des ressources zoogénétiques, notamment l'amélioration de la mise en place des réseaux sur les ressources zoogénétiques. Cet accord a été approuvé par une réunion des Responsables du Pacifique des services vétérinaires et de la production animale (FAO, 2006a).

La région de l'Amérique du Nord

La région de l'Amérique du Nord a décidé que la mise en place d'un Centre de coordination régional n'était pas nécessaire, car les Coordonnateurs nationaux des deux pays ont déjà élaboré des moyens suffisants de communication et de collaboration.



ENCADRÉ 27

Activités sur les ressources zoogénétiques dans le Pacifique Sud-Ouest**Coordonnateur régional**

Le Secrétariat de la Communauté du Pacifique (CPS) sert de Coordonnateur régional pour les ressources zoogénétiques et, par l'intermédiaire de cette organisation, nous sommes en mesure de contacter et de diffuser les informations aux autres pays et territoires. Le Coordonnateur régional, M. Nichol Nonga, est basé à Suva, à Fidji.

Centre de coordination régional

Il n'existe pas, dans la région Pacifique Sud-Ouest, un Centre de coordination régional comme dans certaines autres régions. Nous espérons qu'il sera mis en place dans un avenir proche pour aborder correctement les questions concernant les ressources zoogénétiques.

Coordonnateurs nationaux

Sur les 14 pays membres de la FAO dans la région de la CPS (Fidji, Îles Cook, Îles Marshall, Îles Salomon, Kiribati, Micronésie, Nauru, Nioué, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa, Tonga, Tuvalu et Vanuatu), seulement 6 ont officiellement désigné (en 2010) des Coordonnateurs nationaux pour les ressources zoogénétiques. Le coordonnateur de la CPS incite les pays à soumettre les propositions de candidature tout de suite et les réponses récentes des pays ont été positives.

Activités et initiatives dans la région**1. Enquête d'inventaire et de caractérisation**

Cette activité importante a été réalisée dans quatre pays, c'est-à-dire, Fidji, Nioué, Samoa et Tonga, sur les porcs et sur les volailles indigènes. Des échantillons de sang – 40 de porcs et 40 de volailles – ont été collectés dans chaque pays et l'ADN a été analysé dans le laboratoire ILRI de Beijing. Les résultats préliminaires ont été communiqués et nous nous sommes enthousiasmés pour la diversité génétique potentielle de la région. D'autres analyses sont nécessaires pour comparer ces résultats avec les populations mondiales de porcs et de poules.

2. Réseau du Pacifique Sud-Ouest sur les ressources zoogénétiques

Ce réseau (swpangr@lyris.spc.int), qui est constitué à présent (2010) de 78 membres provenant de toute la région et au-delà de la région, est un réseau actif. Compte tenu de la faiblesse des financements pour le travail sur la mise en valeur et la conservation des ressources zoogénétiques, ou pour l'organisation de réunions, le réseau sert de forum d'information et de discussion. Grâce au forum, nous avons discuté de thématiques différentes, comme le recensement des animaux, la participation des Coordonnateurs nationaux à la cinquième session du Groupe de travail technique intergouvernemental, *(suite)*



la désignation des Coordonnateurs nationaux, les bovins, les porcs, les chèvres, les moutons, les volailles et les abeilles, le changement climatique et son impact, et la gestion des déchets dans les autres régions de la planète.

3. Site Web

Un site Web* sur les ressources zoogénétiques a été mis en place. Les difficultés initiales du site Web sont en voie de résolution et nous espérons qu'il sera bientôt possible d'ajouter au site d'autres informations sur les ressources génétiques de la région, notamment les rapports scientifiques, les rapports sur les visites dans les pays et d'autres documents d'intérêt provenant de la région. Nous travaillons à présent sur des apports supplémentaires pour le site Web.

4. Utilisation d'autres réunions régionales pour les consultations sur les ressources zoogénétiques

Nous essayons de résoudre les difficultés financières en désignant la même personne en qualité de Coordonnateur national pour les ressources zoogénétiques et pour d'autres positions liées à l'élevage. Ainsi, lors de la participation aux réunions régionales, nous pouvons ajouter un ou deux jours pour la discussion des questions concernant les ressources zoogénétiques. Par exemple, lors de la réunion des Responsables du Pacifique des services vétérinaires et de la production animale qui est organisée une fois tous les deux ans, nous abordons les questions concernant l'élevage dans la région et, à sa conclusion, nous affrontons les problématiques des ressources zoogénétiques.

Fourni par Nichol Nonga, Spécialiste de la production animale et Coordonnateur régional du Pacifique Sud-Ouest, Groupe thématique sur la santé et la production animales, Secrétariat de la Communauté du Pacifique.

* http://www.spc.int/lrd/index.php?option=com_content&view=category&layout=blog&id=2&Itemid=65

CENTRES DE COORDINATION RÉGIONAUX: RÉSUMÉ DES CONCLUSIONS

Les Centres de coordination régionaux, là où ils ont été mis en place, ont démontré leur valeur inestimable dans les domaines ci-après: facilitation des communications régionales; fourniture d'assistance technique et d'encadrement; coordination de la formation, de la recherche et planification des activités entre les pays; soutien à l'élaboration de politiques régionales; aide à l'identification des priorités et des propositions de projets; et interaction avec les organismes gouvernementaux, les donateurs, les instituts de recherche et les ONG (FAO, 2004e). Sur la base de ces expériences positives et des demandes continues des pays, la CRGAA et son Groupe de travail technique intergouvernemental ont à plusieurs reprises soutenu la mise en place des Centres de coordination régionaux. La CRGAA a souligné que les avantages suivants, entre autres, découleraient de la mise en place des Centres de coordination régionaux:

- amélioration de la capacité de partage des expériences dans la mise en œuvre des Stratégies et des plans d'action nationaux pour la gestion des ressources zoogénétiques (meilleures pratiques, élaboration de politiques, etc.);



- renforcement efficace des capacités par la formation au niveau régional;
- collaboration dans la caractérisation des ressources zoogénétiques et coordination des mesures de conservation *in situ* et *ex situ*;
- possibilité de réductions considérables dans les coûts de la conservation;
- renforcement du soutien des donateurs pour les projets sur les ressources zoogénétiques par l'amélioration de l'élaboration et de la promotion des projets; et
- possibilité d'élaborer des politiques régionales qui favorisent les initiatives nationales et régionales pour améliorer l'utilisation, la mise en valeur et la conservation des ressources zoogénétiques.

Malgré la valeur élevée attribuée aux Centres de coordination régionaux par le Groupe de travail technique intergouvernemental et par la CRGAA, la mobilisation des ressources financières pour la mise en place et/ou pour le maintien de certains Centres existants ou en voie d'établissement s'est démontrée extrêmement difficile.

Bien que, dans de nombreux cas, les pays aient convenu, lors des réunions sous-régionales, de créer des réseaux ou des Centres de coordination sous-régionaux, le suivi des pays des sous-régions a été faible en raison du manque de la masse critique nécessaire pour obtenir les ressources financières et humaines de base, ainsi qu'en raison de l'insuffisance du soutien politique aux niveaux national et régional. La FAO n'a pas réussi à trouver les ressources extrabudgétaires nécessaires pour le développement des Centres de coordination aux niveaux régional ou sous-régional. En outre, les exemples de l'Asie et de la région de la SADC ont démontré que la mise en place d'un Centre de coordination régional sur la base d'un projet n'est pas durable et, par conséquent, la FAO ne poursuit pas cette approche.

Il est toujours plus évident que les Centres de coordination régionaux seront mis en place surtout grâce à la mobilisation de ressources financières à l'intérieur de chaque région ou sous-région. Les cas où les Centres de coordination n'ont plus été opérationnels après la conclusion du financement du projet démontrent que l'implication et l'engagement au niveau national sont essentiels pour assurer la durabilité.

Le succès de la mise en place d'un Centre de coordination régional dépend beaucoup du niveau des activités associées aux ressources zoogénétiques et de l'engagement politique envers ces questions dans les pays de la région. L'encadrement continu des Coordinateurs nationaux est nécessaire pour mobiliser le soutien et les financements pour la mise en place des Centres de coordination régionaux et de leurs activités. La participation des parties prenantes nationales peut s'avérer également très importante. Dans de nombreuses régions, le renforcement du rôle des Centres de coordination nationaux, ainsi que l'intégration des questions concernant les ressources zoogénétiques dans les politiques et dans les stratégies nationales, sont essentiels pour acquérir l'élan nécessaire pour la mise en place d'un Centre de coordination régional (en supposant que le besoin de cet organisme ait été établi) (FAO, 2006a). En même temps, les contacts réguliers entre les Coordinateurs nationaux, lors des réunions régionales annuelles et des stages périodiques de formation ou des ateliers sur des aspects techniques spécifiques de la gestion des ressources zoogénétiques, représentent un moyen pouvant promouvoir la participation aux activités associées aux ressources zoogénétiques au niveau national.



Les contacts réguliers entre les Coordonnateurs nationaux encourageront également la collaboration bilatérale, qui pourrait être formalisée par des protocoles d'accord entre les pays. Cette collaboration peut se concentrer sur la conservation et sur l'utilisation durable des races transfrontalières ou sur des activités conjointes comme la formation ou la sensibilisation. Un exemple de ces activités est représenté par la traduction conjointe du *Plan d'action mondial pour les ressources zoogénétiques* par la Grèce et par Chypre.

Compte tenu du fait qu'en 2009, seuls deux Centres de coordination régionaux – dans les régions Europe et Amérique latine et Caraïbes – étaient opérationnels de façon durable, le Groupe de travail technique intergouvernemental, lors de sa cinquième session en janvier 2009, a mis l'accent sur l'importance de la mise en place des Centres de coordination régionaux pour faciliter et pour promouvoir la mise en œuvre du *Plan d'action mondial*. Pour surmonter les difficultés financières, il a recommandé à la CRGAA de demander à la FAO, et en particulier à ses bureaux régionaux, de jouer un rôle catalyseur dans l'établissement des Centres de coordination régionaux, sur la demande des pays (FAO, 2009d).

LISTE DE CONTRÔLE POUR LA MISE EN PLACE ET POUR LE FONCTIONNEMENT D'UN CENTRE DE COORDINATION RÉGIONAL

La FAO a distribué aux pays des projets de directives pour l'établissement de Centres de coordination régionaux en 2006, lors de la quatrième session du Groupe de travail technique intergouvernemental (FAO, 2006b). Ces directives ont fourni des conseils sur la mise en place des Centres de coordination régionaux et ont proposé un processus progressif visant à promouvoir les intérêts régionaux dans l'analyse des potentialités pour l'établissement et pour la durabilité de ces Centres. Une version adaptée de ces conseils, qui tient compte des expériences récentes, surtout en Amérique latine et aux Caraïbes, est présentée ci-après.

Vue d'ensemble des étapes principales

- Étape 1. Créer un comité directeur régional intérimaire.
- Étape 2. Faire prendre conscience des avantages découlant du Centre de coordination régional.
- Étape 3. Élaborer un plan d'action pour le Centre de coordination régional.
- Étape 4. Établir un projet d'ensemble des critères de sélection pour accueillir le Centre de coordination régional et préparer un projet d'accord pour l'accueil.
- Étape 5. Organiser un atelier régional pour discuter de la mise en place du Centre de coordination régional.
- Étape 6. Élire, une fois trouvé l'accord pour la mise en place du Centre de coordination régional, un comité directeur permanent responsable de sa mise en place et désigner un Coordonnateur régional.
- Étape 7. Convenir des arrangements opérationnels d'ensemble:
 - rôles et fonctions du comité directeur permanent;
 - fonctions du Coordonnateur régional;
 - rôles et fonctions des réunions régionales; et
 - d'autres moyens pour engager les Coordonnateurs nationaux.



Étape 8. Convenir de l'institution qui accueillera le Centre de coordination régional et de son secrétariat.

Étape 9. Contrôler systématiquement le fonctionnement du Centre de coordination régional.

Indications détaillées

Étape 1. Créer un comité directeur régional intérimaire

1. Identifier un pays, ou un groupe de pays, de la région qui dirigera le processus préparatoire initial d'établissement du Centre de coordination régional. Ce pays, ou groupe de pays (avec le soutien du Centre de coordination mondial) devrait organiser et accueillir la réunion d'un groupe de Coordonnateurs nationaux pour entamer la mise en place du Centre de coordination régional.
2. Créer un comité directeur intérimaire pour superviser le processus d'établissement du Centre de coordination régional:
 - les principaux membres du comité directeur intérimaire devraient être les Coordonnateurs nationaux, ou leurs représentants, désignés dans le cadre de la région;
 - la représentation des ONG, des groupes d'intérêt commercial et des organisations internationales intéressés aux questions concernant les ressources zoogénétiques devrait également être prise en considération, le cas échéant. L'inclusion de ces membres supplémentaires peut contribuer à assurer la représentation des parties prenantes et construire un soutien élargi pour l'établissement du Centre de coordination régional.
3. Les fonctions initiales du comité directeur intérimaire pourraient comprendre:
 - l'évaluation des besoins, des objectifs et des avantages potentiels associés à la présence d'un Centre de coordination régional dans la région. Cette évaluation pourrait être entreprise en utilisant un questionnaire. Elle visera principalement les Coordonnateurs nationaux. Les organisations non gouvernementales, les groupes d'intérêt commercial et les organisations internationales pertinentes pourraient être également invités à participer à l'évaluation;
 - l'élaboration d'un mandat ou d'un projet de cadre conceptuel pour le Centre de coordination régional;
 - la rédaction d'un plan d'action détaillé pour entamer le travail du Centre de coordination régional;
 - l'établissement d'un ensemble de conditions de sélection pour examen de la part des Coordonnateurs nationaux, des décideurs et des principales parties prenantes, de préférence au cours d'un atelier régional;
 - l'organisation du premier atelier régional et la facilitation de l'élection ou des élections pour le comité directeur, et éventuellement, du Coordonnateur régional.

Étape 2. Faire prendre conscience des avantages découlant du Centre de coordination régional

1. Élaborer une stratégie de communication pour améliorer la prise de conscience et pour créer le soutien en faveur de l'établissement d'un Centre de coordination régional. Le comité directeur intérimaire voudra peut-être réaliser une campagne de sensibilisation



pour promouvoir les avantages potentiels découlant de l'établissement d'un Centre de coordination régional (par exemple, lors des réunions et des conférences régionales).

2. Commencer à interagir avec les décideurs et les autorités de haut niveau au sein des ministères pertinents pour les sensibiliser sur la nécessité de la mise en place d'un Centre de coordination régional.
3. Engager les départements gouvernementaux, les parties prenantes non gouvernementales et les groupes d'intérêt commercial pertinents pour le soutien en faveur du Centre de coordination régional.

Étape 3. Élaborer un plan d'action pour le Centre de coordination régional

1. Élaborer un plan d'action détaillé pour le Centre de coordination régional proposé. Ce plan devrait comprendre:
 - une déclaration claire de l'objectif du Centre de coordination régional;
 - les activités principales du Centre de coordination régional; et
 - un budget indicatif avec les exigences de dotation en personnel.
2. Préparer une déclaration de la vision et un mandat pour le Centre de coordination régional. Le mandat devrait indiquer les objectifs clés du Centre.
3. Prendre en considération de regrouper les principales activités du Centre de coordination régional dans trois catégories principales:
 - activités de coopération technique;
 - mobilisation des ressources financières; et
 - activités de communication et de mise en réseau.
4. Envisager, lors de l'élaboration des activités de coopération technique, de:
 - coordonner l'inventaire et la caractérisation des races transfrontalières régionales pour améliorer la rentabilité et pour analyser les possibilités de coopération dans les programmes d'amélioration des races;
 - coordonner la documentation sur les races en danger et les plans de conservation, s'il le faut. Les plans pourraient se baser sur les informations bibliographiques existantes et sur les rapports des pays. Ils devraient mettre l'accent sur les aspects techniques ainsi que sur les aspects socio-économiques de l'utilisation des races de la région et sur les avantages stratégiques des interventions régionales coordonnées;
 - coordonner l'échange d'informations sur les activités de gestion des ressources zoogénétiques de la région, notamment le perfectionnement des données et des systèmes d'informations;
 - définir les besoins en renforcement des capacités et établir un programme coordonné pour aborder les besoins prioritaires associés à l'amélioration de l'utilisation, de la mise en valeur et de la conservation des ressources zoogénétiques;
 - promouvoir des relations de travail solides entre les pays de la région et entre les parties prenantes pertinentes, et créer un consensus sur les questions et les politiques régionales; et
 - établir un programme pour la mise en œuvre des plans de travail associés aux activités techniques.



5. Mobiliser des ressources financières:
 - identifier les priorités régionales et élaborer des plans pour leur mise en œuvre, en prenant en considération les implications financières pour chaque pays;
 - prévoir un portefeuille de projets à soumettre aux donateurs potentiels. Les projets identifiés devraient se fonder sur les priorités régionales convenues, en s'appuyant sur le *Plan d'action mondial* ainsi que sur les priorités nationales identifiées dans les rapports nationaux ou dans les Stratégies et les plans d'action nationaux; et
 - faciliter et coordonner la mise en œuvre des projets régionaux et simplifier l'accès des pays aux ressources techniques et financières externes.
6. Envisager, dans le cadre des activités de communication et de mise en réseau, de:
 - mettre en place et maintenir des mécanismes de communication parmi les Centres de coordination nationaux de la région;
 - établir et maintenir la communication avec le Centre de coordination mondial et les autres Centres de coordination régionaux, selon les besoins;
 - établir et maintenir la communication avec les parties prenantes de la région;
 - mettre en place et coordonner le réseau régional par le biais d'un site Web qui fournit les informations sur les activités de la région et fonctionne comme une plate-forme de communication;
 - promouvoir la participation et la contribution régionale à DAD-Net et/ou établir un réseau DAD-Net pour la région;
 - mettre en place une bibliothèque virtuelle pour faciliter le renforcement des capacités dans la région. Les documents importants, comme les rapports nationaux et les rapports d'avancement des pays de la région, pourraient être disponibles dans la bibliothèque, ainsi que les rapports des réunions régionales et les documents fournis par les pays membres (par exemple, la législation nationale en matière de ressources zoogénétiques). Les projets de recherche régionaux et d'autres projets de collaboration devraient également être documentés et chargés dans la bibliothèque virtuelle régionale;
 - créer des liens solides avec la bibliothèque virtuelle mondiale de DAD-IS sur les ressources zoogénétiques – en chargeant les documents pertinents de la région dans cette bibliothèque; et
 - promouvoir et coordonner la rédaction et la publication de matériel de communication visant à accroître la prise de conscience, aux niveaux régional et national, des aspects sociaux, économiques et culturels, et des aspects associés à la sécurité alimentaire et autres, concernant la gestion des ressources zoogénétiques surtout locales.
7. Prévoir un projet de budget et d'options de financement:
 - préparer un projet de budget pour le fonctionnement du Centre de coordination régional, à inclure au plan d'action. Un budget annuel préparé avec soin est nécessaire pour indiquer clairement les besoins pour un fonctionnement efficace du Centre de coordination régional. Le budget doit être raisonnable si l'on veut qu'il attire les pays participants et les donateurs potentiels;
 - envisager et proposer un mécanisme de financement durable pour le fonctionnement du Centre de coordination régional. L'expérience a démontré que la mobilisation de



ressources financières durables de la part des donateurs pour la mise en place d'un Centre de coordination régional est extrêmement difficile et non viable, même si elle n'est pas impossible. L'approche la plus viable au financement des Centres de coordination régionaux est probablement une combinaison de soutien en nature et d'autres types d'appui provenant d'un pays ou d'une organisation d'accueil de la région, et un accord relatif à la participation aux coûts qui engage les pays membres de la région;

- proposer, le cas échéant, une formule prévoyant les contributions financières des pays de la région afin d'assurer le fonctionnement durable du Centre de coordination régional;
- s'adresser aux donateurs potentiels pour mobiliser les fonds de démarrage pour le Centre de coordination régional.

8. Diffuser largement le plan d'action du Centre de coordination régional.

Étape 4. Établir un projet d'ensemble de critères de sélection, d'accords pour l'accueil et de procédures d'élection

1. Préparer un projet d'ensemble des critères de sélection pour aider les pays à comprendre les conditions minimales requises pour accueillir le Centre de coordination régional. Ces critères comprendront probablement:

- l'engagement préalable de la part de l'institution d'accueil dans les activités associées à la gestion des ressources zoogénétiques dans le pays ou dans la région; et
- la disponibilité préalable, au sein de l'institution d'accueil, du personnel, des infrastructures et de l'engagement financier de base minimum nécessaire pour la gestion du Centre de coordination régional.

Réfléchir au type d'organisation qui pourrait accueillir le Centre de coordination régional:

- un ministère du pays d'accueil;
- une institution nationale;
- une institution régionale; ou
- une organisation intergouvernementale.

2. Décider des besoins en ressources financières, humaines et logistiques minimales que l'institution d'accueil potentielle doit assurer.

3. Établir la durée de la période d'accueil du Centre de coordination régional. Elle pourrait avoir une durée déterminée si la rotation au sein de la région est souhaitable. Autrement, le Centre de coordination régional pourrait être établi de façon permanente auprès d'une organisation d'accueil, mais il devrait être soumis à des examens périodiques.

4. Préparer un projet d'accord entre l'institution d'accueil et le comité directeur du Centre de coordination régional. L'accord pour l'accueil devrait être un document officiel signé par les représentants de l'institution d'accueil et par le comité directeur. Il pourrait:

- stipuler les conditions convenues pour accueillir le Centre de coordination régional;
- indiquer les contributions du pays d'accueil en faveur du secrétariat du Centre de coordination régional;
- spécifier les accords relatifs à la participation aux coûts; et
- communiquer les accords de gouvernance.



5. Établir les procédures pour la sélection de l'institution d'accueil. Ces procédures sont particulièrement importantes si plus d'une organisation exprime sa volonté d'accueillir le Centre de coordination régional.
6. Définir les détails d'admissibilité au vote dans la sélection du Centre de coordination régional et le niveau de consensus nécessaire (par exemple, majorité ou un certain pourcentage des pays de la région). S'il est jugé convenable, le Centre de coordination mondial pourrait assister au processus d'élection.

Étape 5. Organiser un atelier régional

1. Organiser un atelier régional pour permettre à tous les pays de la région d'envisager et de convenir de l'établissement du Centre de coordination régional. L'atelier permettra aux représentants des pays, et surtout aux Coordonnateurs nationaux, d'analyser le plan d'action préparé par le comité directeur intérimaire ainsi que d'examiner le projet des critères de sélection et d'accord pour l'accueil.
2. Choisir le lieu et le moment pour la mise en place du Centre de coordination régional. Si possible, convenir d'une organisation d'accueil pour le Centre de coordination régional pendant le premier atelier régional. Pour faciliter cette prise de décision durant l'atelier, des consultations au niveau national seront organisées auparavant.
3. Convenir des rôles et fonctions principaux du secrétariat du Centre de coordination régional. Les fonctions du secrétariat pourraient comprendre:
 - soutenir le comité directeur et son président;
 - organiser régulièrement des réunions régionales de Coordonnateurs nationaux;
 - organiser des réunions et des conférences scientifiques;
 - faciliter l'échange d'informations dans la région, notamment le perfectionnement des données et des systèmes d'information;
 - gérer le site Web du Centre de coordination régional;
 - mettre en œuvre les décisions prises lors des réunions régionales périodiques des Coordonnateurs nationaux et par le comité directeur;
 - soutenir les projets régionaux;
 - administrer le budget annuel du Centre de coordination régional; et
 - établir les rapports pour les réunions régionales des Coordonnateurs nationaux.
4. L'atelier devrait également offrir la possibilité d'entamer les débats sur les besoins et sur les priorités de la région. Même l'identification préliminaire des priorités régionales plus importantes assurera des arguments supplémentaires permettant de justifier la mise en place du Centre de coordination régional et ajoutera de la valeur à la participation à l'atelier.

Étape 6. Convenir des rôles et des fonctions du comité directeur permanent et des réunions régionales

1. Définir le mandat du comité directeur permanent pour qu'il puisse superviser le fonctionnement du Centre de coordination régional.
Les éléments opérationnels à prendre en considération sont:
 - la durée du comité;



- la procédure d'élection du président du comité directeur; et
 - la fréquence des réunions et les moyens de communication.
2. Convenir des fonctions du comité directeur permanent.
- Les fonctions de planification et de supervision du comité directeur permanent pourraient comprendre:
- l'organisation de réunions régionales périodiques; il est souhaitable d'organiser une réunion annuelle et le comité directeur devrait jouer un rôle essentiel dans l'élaboration de l'ordre du jour de ces réunions;
 - la prise de décisions sur diverses questions associées au fonctionnement quotidien du Centre de coordination régional entre les réunions régionales périodiques;
 - l'élaboration d'une procédure de consultation avec les pays participants;
 - l'organisation d'ateliers de formation et de sessions spéciales consacrées à l'élaboration de propositions de projets, soutenus par le secrétariat;
 - la planification, la réalisation ou la supervision de la mise en œuvre des projets régionaux;
 - l'établissement d'un budget pour le Centre de coordination régional, en collaboration avec le secrétariat;
 - l'établissement de rapports pour les réunions régionales annuelles des Coordonnateurs nationaux sur les progrès accomplis;
 - l'encadrement général et la supervision du développement du Centre de coordination régional; et
 - la représentation de la région, le cas échéant, aux événements et aux réunions au niveau international.
3. Établir les procédures, les rôles et les responsabilités dans l'organisation des réunions régionales périodiques.
- Les réunions régionales périodiques peuvent assurer un forum pour:
- élire de nouveaux membres du comité directeur;
 - élire l'institution d'accueil si le secrétariat du Centre de coordination régional est mis en place en rotation;
 - définir les règles générales régissant les modes de fonctionnement et de financement du Centre de coordination régional, du comité directeur et du secrétariat;
 - entamer de nouveaux projets et des interventions concertées;
 - décider du budget et des activités futures du Centre de coordination régional;
 - superviser le travail du secrétariat du Centre de coordination régional;
 - recevoir les rapports d'avancement annuels du secrétariat et du comité directeur; et
 - échanger les informations sur les activités nationales et sous-régionales pertinentes.

Étape 7. Mettre en place un comité directeur pour le Centre de coordination régional

1. Décider de la composition du comité directeur et organiser la désignation officielle des candidats. Diriger des consultations dans la région pour faciliter la mise en place du comité directeur.
2. Organiser les opérations de vote, établir le comité directeur et convenir d'un processus pour son renouvellement.



Étape 8. Choisir l'institution d'accueil et le secrétariat pour le Centre de coordination régional

1. Si l'institution d'accueil pour le Centre de coordination régional n'a pas été choisie pendant le premier atelier régional, le comité directeur devrait entamer le processus d'identification de ou des organisations candidates et mettre en œuvre le processus de sélection (lancer un appel d'offres pour accueillir le Centre de coordination régional).
2. Organiser l'élection ou une autre procédure de sélection convenue lors de l'atelier régional (par exemple, une votation par courrier).
3. Conclure le processus de sélection en acceptant l'organisation d'accueil et l'institution d'accueil pour le secrétariat et communiquer les résultats aux pays membres.
4. Élaborer un accord pour l'accueil et un plan d'action pour le fonctionnement du Centre de coordination régional.
5. Mettre en place le secrétariat pour le Centre de coordination régional et rédiger son mandat selon l'accord établi pendant l'atelier régional.

Étape 9. Contrôler systématiquement le travail du Centre de coordination régional

Examiner systématiquement le fonctionnement du Centre de coordination régional. Le comité directeur pourrait être chargé de cette responsabilité. Les évaluations seraient soumises et débattues aux réunions régionales périodiques des Coordonnateurs nationaux.



